

Décision portant nomination de Monsieur THIEFFRY Cyril en qualité de chargé de mission

LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 19 janvier 2006 nommant Monsieur Arnold MIGUS directeur général du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00 **DECIDE :**
F. 01 44 96 53 90

Art. 1^{er} – Monsieur THIEFFRY Cyrille, ingénieur d'étude, responsable de la sûreté nucléaire et de radioprotection à l'IN2P3, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour la coordination nationale de prévention et de sécurité, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet la radioprotection et les affaires nucléaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur THIEFFRY Cyrille demeure affecté à l'IN2P3 – 3 rue Michel – Ange – 75794 Paris cedex 16.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, Monsieur THIEFFRY Cyril percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature NA du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation paris Michel-Ange.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 juillet 2009

Arnold Migus